

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 92 (1941)
Heft: 7

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pense ! Lorsque vous entendrez les bûcherons, pourtant peu loquaces en général, s'exprimer avec enthousiasme sur ce petit abri, vous aurez alors la certitude d'avoir accompli une action modeste, certes, mais particulièrement utile.

Ch. Gut.

A propos du frêne à feuilles simples.

Dans le cahier n° 6 du « Journal », M. *P. Farron*, ingénieur forestier à Delémont, a signalé la présence dans une forêt du Jura bernois, d'un spécimen intéressant du rarissime frêne à feuilles simples (*Fraxinus excelsior var. diversifolia*).

M. *Ammon*, inspecteur forestier à Thoune, nous écrit qu'il a eu l'occasion d'observer quelques représentants de cette variété, l'un en particulier à Bönigen, près de Thoune, lequel a été transplanté de la forêt dans un parc de cette localité. Un autre, dont le diamètre à hauteur de poitrine est d'environ 50 cm, se trouve dans un parc appartenant à un particulier, à Thoune (Bächimatt-Quartier). Enfin, au cours d'un voyage en Hollande, M. Ammon a observé, dans le grand parc Vondel, à Amsterdam, pas moins de quatre plantes de grande taille du frêne à feuilles simples. — Nous le remercions de ces aimables informations.

H. B.

CHRONIQUE.

Cantons.

Vaud. *Extrait du compte rendu pour 1940, du Département de l'agriculture, sur les forêts.*

Les nombreuses exigences nouvelles requises de la forêt, résultant de la guerre actuelle, se sont traduites par de nombreuses innovations dans l'administration forestière. Il a fallu organiser la livraison des bois et la répartition de ceux-ci aux consommateurs. Tandis que la première de ces tâches a été assumée par le Service cantonal des forêts, la seconde a été attribuée à « l'Office cantonal de guerre pour le bois », en collaboration avec les offices communaux. Par arrêté du 18 octobre 1940, le Conseil d'Etat a fixé les bases de cette économie de guerre, en accordant au Département de l'agriculture les pouvoirs nécessaires pour l'exploitation du bois que les circonstances nouvelles rendaient nécessaire et pour déroger aux prescriptions de la Loi forestière, plus particulièrement à celles des plans d'aménagement. — Cet arrêté fut suivi par la mise en vigueur de six « Prescriptions » diverses.

Assurance-accidents du personnel forestier. L'Etat a payé pour cette assurance du personnel supérieur et subalterne : 38.050 fr. (en 1939 29.370 fr.).

Au chapitre du *Personnel forestier supérieur*, le rapport contient cette indication intéressante, touchant le temps employé sur le terrain par les inspecteurs d'arrondissement, dans les trois catégories de forêts : 47 % de leurs sorties ont été consacrées aux forêts domaniales, 47 % aux forêts communales et 6 % aux forêts particulières (en 1939 : 2 %).

Personnel forestier subalterne. Sont décédés, durant l'exercice écoulé, les gardes forestiers de triage suivants : MM. *Ch. Mœsching*, à Huémoz, et *Aug. Chambaz*, à Arzier. Le premier a été remplacé par M. *Jean Echenard*, tandis que le triage du second n'a pas été repourvu jusqu'ici. A M. *Alb. Ranzoni*, démissionnaire, a succédé M. *H. Byrde*, à Leysin. MM. *Al. Montet*, à Blonay, et *Arthur Zimmermann*, à Pampigny, atteints par la limite d'âge, ont été remplacés par MM. *Victor Joly* et *Max Monnet*. — Par décision du 24 mai 1940, le Conseil d'Etat a englobé les gardes de triage dans la catégorie des fonctionnaires auxquels l'Etat remet une channe-souvenir, lors de leur licenciement après trente années ou plus passées au service de l'Etat.

La société mutualiste de retraite des gardes forestiers de triage comptait 81 membres à fin 1940. Au cours de l'exercice écoulé, il y a eu 5 admissions de nouveaux sociétaires, un décès et une démission.

Les tractations avec la « Caisse nationale d'assurance en cas d'accident » ont enfin abouti, au sujet de l'*assurance non professionnelle* des gardes de triage. La mise sur pied de cette importante innovation fut rendue particulièrement longue et difficile, par le fait qu'un grand nombre de gardes avaient contracté individuellement des assurances privées.

Forêts cantonales. Les exploitations dans la futaie furent de 6 m³ à l'hectare pour les produits principaux et de 0,4 m³ pour les produits secondaires, soit au total 6,4 m³ (5 m³ en 1939). Des 46.485 m³ exploités (possibilité 30.318 m³), 53 % fournirent des bois de service (y compris 10 % de bois de râperie) et 47 % des bois de feu. Part des résineux : 60 %, des feuillus 40 %.

Le *rendement net total* a été de 766.814 fr. (401.000 en 1939). Le *Fonds de réserve*, duquel il a été prélevé, en 1940, 93.649 fr., s'élevait à la fin de l'exercice à 179.200 fr. (142.155 fr. en 1939).

Forêts communales. Volume total des bois exploités : 280.626 m³ (228.491 m³ en 1939). Produit net par hectare : 87,54 fr. Pour les communes dont les forêts sont gérées par un technicien, ce rendement s'est élevé à 119,03 fr. par hectare. En 1939, les chiffres correspondants furent 56,95 et 65,88 fr.

Le tableau comparatif des moyennes obtenues pour le *prix brut moyen* du mètre cube (taillis compris), est le suivant pour les cinq dernières années :

En 1936 :	15,70	fr.
1937 :	19,10	»
1938 :	19,—	»
1939 :	20,85	»
1940 :	25,—	»

Pour les forêts cantonales, ce prix moyen a été, l'an dernier, de 29,80 fr.

Forêts particulières. Les forêts particulières n'étant pas soumises, à quelques exceptions près, aux prescriptions d'un plan d'aménagement, les exploitations dépendent, dans une forte mesure, des conditions économiques. Leurs exploitations sont aussi bien soumises à de fortes variations. Entre 1939 et 1940, la différence est particulièrement forte : 55.600 m³ la première année et 127.200 en 1940. Ce dernier chiffre comprend 54.200 m³ de bois de service, inclusivement 8850 m³ de bois de râperie. Les résineux représentent 68 % du volume total. *H. B.*

Grisons. *Quelques extraits du rapport sur la gestion des forêts en 1940.*

Aménagement des forêts. A la fin de 1940, l'étendue des forêts publiques aménagées — le parc national non compris — était de 94 % de leur étendue totale. Quant aux forêts privées (12.042 ha), l'étendue aménagée ne dépasse pas 105 ha.

Divers. Il vaut la peine de relever que les autorités forestières du canton semblent s'intéresser particulièrement à la culture, dans quelques régions basses, du *peuplier du Canada*. C'est, tout au moins, ce qui semble ressortir du fait que l'inspecteur forestier de l'arrondissement I a été délégué spécialement dans le canton de Vaud, pour étudier la question. Tel fait s'explique facilement quand on sait combien est rapide, dans les sols qui lui conviennent, l'accroissement de cette essence exotique et combien son bois est recherché.

Dégâts aux forêts. Tant ceux causés par les champignons et par les insectes que ceux provoqués par le vent et les avalanches ont été plutôt inférieurs à la moyenne. On a pu établir définitivement le volume des bois mis à bas par l'ouragan des 18/19 novembre 1939. Pour les trois arrondissements de Thusis, du Prättigau et de Samaden, il a comporté 38.300 m³. — Le rapport relève que dans les deux arrondissements de l'Engadine, où la dernière invasion de la *pyrale grise du mélèze* a pris fin en 1938, on a pu constater que de nombreux mélèzes ont succombé après coup, en 1940, à la suite des attaques du redoutable microlépidoptère.

Rendement financier des forêts communales. Nous nous bornerons à noter que son augmentation a été remarquablement forte. Ainsi, tandis qu'en 1939 le rendement net par hectare de sol boisé fut de 16,80 fr., il a atteint 31,20 fr. l'année dernière. Et pourtant les coupes n'ont dépassé que de 36,9 % le montant de la possibilité.